

**FORMULAIRE DE PRISE EN CHARGE DES
ACTIVITES PERISCOLAIRES**

Année scolaire 2024/2025

Ces prestations sont soumises à votre quotient familial calculé grâce à votre avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022. (Mode de calcul : **Revenu fiscal référence ÷ 12 ÷ Nombre de parts fiscales**)

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge si votre Quotient Familial est < 701 €.

Si vos ressources actuelles sont diminuées suite à un accident de la vie (perte d'emploi, décès, maladie, séparation...). le CCAS tiendra compte de vos revenus actuels sur les 3 derniers mois pour le calcul de votre QF.

DEMANDEUR	
<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur Nom-Prénom :	
Situation familiale : <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Concubin(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve)	
Situation professionnelle :	
<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur Nom-Prénom :	
Situation familiale : <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Concubin(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve)	
Situation professionnelle :	
COORDONNEES	
Adresse : : A Croissy-sur-Seine Bât. :	
Coordonnée(s) téléphonique(s) :	
E-mail :	
QF 2024 A remplir par le CCAS	

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES

- Livret de famille ou acte de naissance de l'ensemble des enfants du foyer à charge
- Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 (Si cela n'a pas déjà été transmis au service scolaire)
- Attestation CAF
- Enfant collègue hors-Croissy ou à partir du lycée : Certificat de scolarité ou attestation sur l'honneur
- Pour les enfants post-bac : Notification de demande de bourse

DEPOT DU FORMULAIRE ET PIECES JUSTIFICATIVES

En Mairie :

Après du CCAS

Uniquement sur Rendez-vous

au 01.30.09.31.24 ou social@croissy.com

Par courrier :

HOTEL DE VILLE – CCAS

8 avenue de Verdun CS 40021

78293 CROISSY-SUR-SEINE

ENFANT(S) A CHARGE DU FOYER FISCAL

Nom-Prénom Date de naissance Nom de l'établissement Classe Non scolarisé <input type="checkbox"/>/...../.....
Nom-Prénom Date de naissance Nom de l'établissement Classe Non scolarisé <input type="checkbox"/>/...../.....
Nom-Prénom Date de naissance Nom de l'établissement Classe Non scolarisé <input type="checkbox"/>/...../.....
Nom-Prénom Date de naissance Nom de l'établissement Classe Non scolarisé <input type="checkbox"/>/...../.....
Nom-Prénom Date de naissance Nom de l'établissement Classe Non scolarisé <input type="checkbox"/>/...../.....

Conformément au règlement intérieur du Centre communal d'action sociale de Croissy-sur-Seine, les prestations pourront être suspendues aux familles en cas de :

- **fausse déclaration** de leurs revenus et/ou de leurs dépenses dans l'élaboration de leur budget,
- **non présentation**, avant la date limite fixée par le service et rappelé dans chaque courrier, des **documents justificatifs** nécessaires à l'obtention de la prestation (certificat scolaire, titre de transport etc.)
- **dégradation des biens du service public, propos insultants ou diffamatoires** à l'encontre du personnel du Service Social, de l'assistante sociale, des membres du Conseil d'administration du CCAS ou des élus municipaux, **comportement déplacé voire agressif** (verbalement ou physiquement) à l'encontre des bénévoles des associations partenaires.

Fait à Croissy-sur-Seine, le/...../.....

SIGNATURE,